



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 10 septembre 2019 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Renée Ouellette et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux, François Baugée et Guy Laplante. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
3. Adoption du procès-verbal du 13 août 2019
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Vidange fosses septiques 26 et 27 septembre 2019
 - 4.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales
 - 4.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration
 - 4.4 Présentation Ambra
- 5. Affaires découlant**
 - 5.1 Liste des donateurs et rapport de dépenses pour l'élection du 2 juin dernier M. Guy Laplante, Mme Isabelle Verreault
 - 5.2 Questions du public – Carrière sur la route 155 Nord – État de la route sur la 155 Sud
- 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Entente avec l'entreprise Formation Manon Morissette inc. - fourrière municipale (résol.)
 - 6.2 Service d'alerte à la population Telmatik (résol.)
 - 6.3 Contrat supplémentaire employé municipal temps partiel régulier (résol.)
 - 6.4 Formation Combeq - *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) - Inspecteur municipal (résol.)
 - 6.5 Recouvrement de pavage au km 5.8 sur le rang Sud-Est (résol.)
 - 6.6 Soutien municipalité Grenville-sur-la-rouge (résol.)
- 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois d'août 2019 (résol.)
- 8. Permis de construction**
- 9. Période de questions**
- 10. Tour de table des conseillers**
- 11. Clôture de l'assemblée**
- 12. Levée de l'assemblée**



2019-09-01
N° de résolution
ou annotation

2019-09-02

1. Ouverture de la séance (19 h 30)

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux 7 citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller François Descarreaux.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Claude Hénault et secondée par le conseiller François Descarreaux.

3. Adoption du procès-verbal du 13 août 2019

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Claude Hénault et secondée par le conseiller François Descarreaux.

4. Correspondances

4.1 Un simple rappel aux citoyens de la municipalité de La Bostonnaise que les vidanges de fosses septiques auront lieu les 26 et 27 septembre prochains.

4.2 Le programme d'aide à la voirie locale Volet Entretien des routes locales a le plaisir de nous informer qu'il accorde à notre municipalité une aide financière maximale de 64 334 \$.

4.3 Le programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par Circonscription électorale de Laviolette-Saint-Maurice. À la suite de la recommandation de notre députée, le ministère des transports a le plaisir de nous annoncer qu'il accorde à notre municipalité une aide financière maximale de 15 000 \$.

4.4 M. Michel Sylvain maire fait une courte présentation concernant l'avancement du projet Ambra. Le projet consiste à installer des tours sur le territoire de La Bostonnaise afin d'avoir une couverture cellulaire adéquate. Les travaux vont bon train et respecte l'échéancier de la compagnie.

5. Affaires découlant

5.1 **Élections Québec.** Dépôt des formulaires DGE-1038 à la première séance suivant les 90 jours qui suivent celui fixé pour le scrutin soit le 2 juin 2019. Les deux candidats qui se sont fait la course soit M. Guy Laplante et Mme Isabelle Verreault ont déposé leur formulaire dans les délais obligatoire. Une copie a été déposée au conseil à la séance publique.

5.2 Réponses aux questions posées par le public à la dernière séance. Concernant la carrière exploitée par Les Agrégats Dany Morissette, celui-ci a l'autorisation de l'exploiter jusqu'en 2028. Ensuite, concernant l'état de la route 155 vers le Sud, M. le maire a eu des discussions lors d'une rencontre d'Agglomération. Les gens concernés ont fait comme réponse que la route était adéquate mais qu'il y aurait plus de surveillance. Et pour les avis publics lors de séance extraordinaire elles seront affichées pour que les citoyens puissent y assister.

6. Affaires nouvelles



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2019-09-04

6.1 **Entente entre la Municipalité de La Bostonnais et l'entreprise Formation Manon Morissette inc. opérant la fourrière municipale concernant le règlement 4-12 Animaux domestiques**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2 du *règlement 4-12 – Animaux domestiques* la Municipalité de La Bostonnais est autorisée à conclure une entente avec toute personne ou tout organisme afin d'autoriser cette personne ou cet organisme à pourvoir à l'application de tout règlement municipal relatif aux animaux y compris le présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, conscient de la problématique concernant les chiens sur son territoire, a décidé d'entreprendre des négociations avec l'entreprise Formation Manon Morissette inc., 700 Chemin des Pionniers, La Tuque (Québec), afin de créer une entente de service de fourrière municipale adaptée aux besoins de la Municipalité et selon la capacité de payer des citoyens. L'entreprise Formation Manon Morissette inc. agit présentement à titre de fourrière municipale pour Ville de La Tuque.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Formation Manon Morissette inc. a fourni une offre de service à la Municipalité pour un service à l'acte aux prix qui suivent :

Intervenant M. Benoît : 272.25 \$ avec déplacement;
Frais euthanasie chien : 70 \$ + taxes;
Frais euthanasie chat : 35 \$ + taxes;
Gardiennage chien fourrière : 16 \$ + nourriture 3 \$ + taxes par jour;
Gardiennage chat fourrière : 11 \$ + nourriture 2 \$;
Transport animal : 0.45 ¢ / km;
Tarif employé : 40 \$ / heure.

CONSIDÉRANT QUE l'article du *règlement 4-12 – Animaux domestiques* prévoit un mode de remboursement des frais de capture, de garde et de pension lorsque le propriétaire ou responsable de l'animal est identifié. Dans les autres cas, la Municipalité est responsable du paiement des services rendus;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est sur le point de publier son *règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* qui confie aux municipalités l'entière responsabilité de l'application de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller François Baugée

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal mandate l'entreprise Formation Manon Morissette inc. afin de fournir le service de fourrière municipale au cas par cas selon l'offre de service fournie et les modalités d'application du *règlement 4-12 Animaux domestiques* sur le territoire de la Municipalité de La Bostonnais.

6.2 **Système d'alerte à la population Sécurité civile**



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de ce règlement stipule qu'une municipalité locale doit être en mesure de diffuser à sa population de l'information visant la protection des personnes et des biens sur son territoire lors d'un sinistre majeur réel ou imminent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déterminer les moyens qui seront utilisés pour diffuser un avis d'évacuation ou de confinement à la population.

CONSIDÉRANT QUE la firme Telmatik, sise au 500 rue d'Avaugour, bureau 2500, Boucherville, spécialisée en système d'alerte et notification à la population, a fourni une offre de services à la Municipalité au coût annuel de 1 500 \$ et des frais d'implantation uniques de 350 \$. Cette tarification inclut l'envoi simultané sur tous les canaux (courriel, appel automatisé, messagerie texte) et à utilisation illimité et sans aucune variable;

CONSIDÉRANT QUE la firme Telmatik a fait une démonstration de son système au personnel de la Municipalité directement concerné avec le plan de la sécurité civile et il fut déterminé que ce système rencontre les besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le service offert répondra aussi à d'autres besoins de communication tels que des notifications diverses provenant de la Municipalité, l'administration générale (avis publics, rappels et autres), activités communautaires et loisirs.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil

QUE le conseil municipal autorise madame Michelle Cantin, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tout contrat ou document afin d'homologuer ce contrat.

2019-09-05

6.3

Contrat supplémentaire à l'ouvrier municipal temps partiel régulier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais avait prévu à son budget 2019 un montant de 12 000 \$ pour engager des ressources supplémentaires afin de réaménager le parc Ducharme pour en faire un parc multigénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE M. Gaétan Grenon est déjà à l'emploi de la Municipalité à titre d'ouvrier municipal à temps partiel régulier et qu'avec la fin de la période de collecte des deux bacs à toutes les semaines, celui-ci devait reprendre sa cédule normale de travail soit une semaine de 8 h et l'autre de 16 heures;

CONSIDÉRANT QU'une ressource sera nécessaire afin de réaménager le parc Ducharme et que monsieur Grenon a accepté que son travail à temps plein soit prolongé pour les mois d'octobre et novembre 2019;



N° de résolution
ou annotation

2019-09-06

6.4 **Formation - Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22 COMBEQ 2019**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal se doit d'être à jour dans les différents règlements;

CONSIDÉRANT QUE ladite corporation (COMBEQ) organise plusieurs formations intéressantes pour les inspecteurs municipaux et différents officiers, et que la Municipalité en retire de nombreux avantages;

CONSIDÉRANT QU'UNE formation sur le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22 ce donne à Victoriaville les 13 et 14 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE la Municipalité de La Bostonnais accepte de payer la somme de 838 \$ plus les frais de déplacements pour que M. Daniel Bouvier, inspecteur municipal puisse suivre cette formation.

2019-09-07

6.5 **Recouvrement de pavage au km 5.8 sur le rang Sud-Est**

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de La Bostonnais a dû effectuer des travaux prioritaires sur un ponceau situé au km 5.8 du rang Sud-Est afin d'assurer la sécurité des citoyens et des usagers (résolution 2019-06-14) et que les ressources financières disponibles du programme de la Taxe d'Essence Contribution Québec (T.E.C.Q.) 2014-2018 était insuffisante pour couvrir l'entièreté des travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement au Programme d'aide à la voirie locale-volet - projet particulier d'amélioration par circonscription électorale a été faite auprès de notre députée Mme Marie-Louise Tardif, comté de Laviolette-Saint-Maurice (résolution 2019-07-06) et qu'une aide financière maximale de 15 000 \$ a été accordée le 9 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le recouvrement de pavage n'avait pas été inclus au contrat initial en attente de cette aide financière;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2019-09-08

6.6

**SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À
LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE
FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA
MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement «Solidarité GSLR» www.solidariteqlsr.ca avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de 96 M \$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne.

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée auprès de deux compagnies de pavage, soit Eurovia et Pavco, pour le recouvrement du pavage enlevé afin d'effectuer les travaux au km 5.8 sur le rang Sud-Est;

CONSIDÉRANT QUE seule la compagnie Pavco a transmis à la Municipalité une soumission au montant 8 191 \$ plus taxes applicables et que celle-ci est prête à se déplacer rapidement soit avant le 24 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal autorise Mme Michelle Cantin, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de pavage au km 5.8 sur le rang Sud-Est à la compagnie de pavage et excavation Pavco au montant de 8 191 \$ plus les taxes applicables; et

QUE le coût des travaux de pavage soit puisé à même l'aide financière de 15 000 \$ obtenu de la députée du comté Lavolette-Saint-Maurice.



N° de résolution
ou annotation

2019-09-09

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU unanimement.

Que la Municipalité de La Bostonnais désire, par cette résolution, apporter son soutien à la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon;

7. Trésorerie

Adoption des dépenses mensuelles du mois d'août 2019

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire », la directrice générale/secrétaire trésorière de la Municipalité a déposé au conseil dans les délais prescrits un rapport des dépenses et des paiements qu'elle a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de finances, ainsi que le conseil ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois d'août 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles d'août 2019, telles que soumises par le personnel.

8. Permis de construction

Au 31 août 2019, 29 permis ont été délivrés pour une valeur de 324 201 \$ rapportant 792 \$ à la Municipalité.

9. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 10 et se termine à 21 h 15.

10. Tour de table des conseillers

11. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux



N° de résolution
ou annotation

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 25

Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, directrice générale